



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 32
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.035/K

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

SEANCE DU 28/04/2026

LE MARDI VINGT-HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H01, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Nathalie DO HUU, Monsieur Eric ADAM,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur Dominique SERGI, Madame Sylvia CAMEIRA,
Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Stéphanie AUFFRAY,
Madame Catherine CHABOSSON, Madame Atidel MEHANNECHE, Madame Laure MARTELLA MALRIEU,
Monsieur Johnny PALMA, Monsieur Nicolas COURTOT, Madame Lydia GAUGIN, Madame Nelly OBAMBI,
Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI, Monsieur Jérôme RITTLING, Madame Fabienne MEURICE,
Monsieur David FÉROT, Madame Audrey LEPAGE, Madame Myriam MONDON

POUVOIRS :

Monsieur Dominique EBLÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Madame Francine BOBOT a donné pouvoir à Madame Fabienne MEURICE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 39 39 - Fax : 01 60 46 30 39 - Courriel : monseigneur@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout conseil de l'État est donné indépendamment de l'avis de la Mairie

SEANCE DU 28/04/2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.1414-2,

VU l'article L.2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret et donc de voter à main levée,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil municipal,

CONSIDERANT la nécessité d'élire les représentants du Conseil municipal à ladite commission,

CONSIDERANT les candidatures des membres du Conseil municipal mentionnées ci-dessous,

- Candidats de la liste de M. GALLIER, « Brunoy Evidemment » :

1. Madame Nathalie DO HUU
2. Monsieur Guillaume PEYTAVIN
3. Monsieur Nicolas DOHIN
4. Monsieur Jérôme MEUNIER
5. Monsieur Nicolas COURTOT
6. Madame Stéphanie AUFFRAY
7. Madame Claudine ROSSIGNOL
8. Madame Lydia GAUGUIN
9. Madame Atidel MEHANNECHE
10. Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI

SEANCE DU 28/04/2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

- Candidat de la liste de M. MATHY « Brunoy Verte et Solidaire » :
 1. Monsieur Jean-Michel MATHY
- Candidat de la liste de M. FÉROT, « Une nouvelle énergie pour Brunoy » :
 1. Monsieur David FÉROT

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : **FIXE** à 12 le nombre de représentants du Conseil municipal appelés à siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE 2 : **PROCEDE** à la désignation des 12 membres élus appelés à siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE 3 : **ONT ETE DESIGNES** comme membres, en qualité de représentants du Conseil municipal :

1. Madame Nathalie DO HUU
2. Monsieur Guillaume PEYTAVIN
3. Monsieur Nicolas DOHIN
4. Monsieur Jérôme MEUNIER

SEANCE DU 28/04/2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

5. Monsieur Nicolas COURTOT
6. Madame Stéphanie AUFFRAY
7. Madame Claudine ROSSIGNOL
8. Madame Lydia GAUGUIN
9. Madame Atidel MEHANNECHE
10. Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI
11. Monsieur Jean-Michel MATHY
12. Monsieur David FÉROT

ARTICLE 4 : DIT que les associations dont la liste suit devront être représentées au sein de la commission :

- Association « PEEP »
- Association « L'Ecole dans la Ville »
- Association des commerçants non sédentaires de Brunoy
- Association « FCPE »
- Association « CLCV
- Association « UFC Que choisir »

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire :

- A désigner par arrêté les membres de la commission appelés à siéger afin de représenter les associations locales.
- A saisir, pour avis, la commission ainsi constituée dans le cadre de la mise en place des projets visés à l'article L.1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : DIT que les missions de cette commission seront les suivantes :

- Elle sera tenue d'examiner chaque année, sur rapport de Monsieur le Maire, le rapport prévu à l'article L.1411-3 du CGCT, lequel doit être produit avant le 1er juillet de chaque année par le délégataire à l'autorité délégante,

SEANCE DU 28/04/2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

- Elle sera obligatoirement consultée, pour avis, par le Conseil municipal, sur tout projet de délégation de service public, et ce avant que l'Assemblée ne se prononce sur le principe même de la délégation de service public,
- Elle devra également être consultée sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, et ce avant la décision du Conseil municipal,
- La majorité de ses membres pourra demander l'inscription, à l'ordre du jour du Conseil municipal, de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

ARTICLE 7 : DIT que les modalités de fonctionnement de cette commission consultative des services publics locaux sont les suivantes :

- La commission sera présidée par Monsieur le Maire ou son représentant désigné par arrêté,
- Le Président de la commission convoque chaque fois que nécessaire les membres, au moins 5 jours francs avant le jour de la séance sur tout projet de délibération soumis au Conseil municipal et entrant dans le champ de compétence de la commission. Toute convocation à une séance de la commission comprendra l'ordre du jour de la séance, fixé par le président,
- Tout point inscrit à l'ordre du jour fera l'objet d'une note explicative,
- Toute séance de cette commission fera l'objet d'un compte rendu transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal,
- Le Président peut demander à toute personne qualifiée d'être présente avec voix consultative à une séance de l'Assemblée,
- Tout membre de la commission peut proposer au Président qu'une personne qualifiée soit présente avec voix consultative à une séance de l'Assemblée,
- La commission ne pourra valablement délibérer qu'en présence de la moitié de ses membres en exercice,
- Chaque membre de la commission dispose d'une voix délibérative, les avis sont rendus à la majorité absolue des suffrages exprimés,
- Un membre empêché d'assister à une séance de la commission peut donner à un autre membre de son choix pouvoir écrit de voter en son nom, un même membre ne pouvant recevoir qu'un seul pouvoir, celui-ci étant toujours révocable.

ARTICLE 8 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

SEANCE DU 28/04/2026

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 29/04/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 4/05/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.035/K

Objet de l'acte : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260428-BRU_DE_25744_1-DE

Date de l'acte : 28/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25744_1

Date de réception en Préfecture : 30 avril 2026